



Publics concernés et prérequis

Formation au Certificat National d'Intervention en Autisme de 1^{er} degré (CNIA 1)

- les personnes exerçant la profession d'assistant de service social, d'assistant maternel, d'assistant familial, d'accueillant familial, d'éducateur, d'aide familial, de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ou de délégué aux prestations familiales ;
- les personnes titulaires d'un diplôme ou titre professionnel de niveau 3 à 4 : aide médico-psychologique, accompagnant éducatif et social, aide-soignant, moniteur éducateur, moniteur d'atelier, technicien de l'intervention sociale et familiale.

Formation au Certificat National d'Intervention en Autisme de 2nd degré (CNIA 2)

Les personnes titulaires d'un diplôme ou titre professionnel de niveau 5 (bac + 2) à 8 (doctorat).

Il n'y a pas de prérequis d'accès à ces formations pour les professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire, et elles sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Le responsable de formation et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours de formation, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

Modalités d'inscription

L'inscription se réalise par retour du bulletin d'inscription (page 4) complété, signé et accompagné, pour chaque inscrit, des pièces suivantes :

- 1 photo d'identité récente.
- 2 timbres postaux autocollants au tarif en vigueur (20 gr).
- la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité.
- le CV détaillé et à jour.
- un chèque de 50 €uros de frais de dossier à l'ordre du Ce.F.

Le bulletin d'inscription et les pièces demandées sont à transmettre par courrier et/ou par mail à delphine.trabalzini@johnbost.fr au plus tard le **vendredi 13 janvier 2023**.

Modalités d'accès à la formation

En amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé et se compose :

- d'un questionnaire de positionnement ;
- d'un entretien individuel de 30 à 35 minutes permettant de vérifier la pertinence de la formation au regard du parcours expérientiel, des qualifications, du projet personnel et professionnel et de la motivation du(de la) candidat(e).

Après réalisation des entretiens individuels, une visio-réunion de 1 heure 30 est organisée. Animée par le coordinateur de formation, elle permet un premier contact collectif, de présenter le projet pédagogique et d'échanger sur les modalités d'organisation de la formation, dans l'objectif global d'anticiper et faciliter l'entrée effective en formation.



Organisation

	CNIA 1	CNIA 2
Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de T.S.A. • Communiquer avec la personne atteinte de T.S.A. et optimiser sa propre communication. • Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de T.S.A. • Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de T.S.A. • Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de T.S.A. • Elaborer et mettre un œuvre le projet personnalisé d'intervention de la personne atteinte de T.S.A. • Etre en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de T.S.A. • Mettre en œuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie la personne atteinte de T.S.A. • Actualiser ses connaissances relatives aux T.S.A. 	
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • 291 heures dont : ⇒ 151 heures d'enseignement théorique, d'accompagnement méthodologique et de certification, réalisées en tronc commun avec le CNIA 2 hors certification. ⇒ 140 heures de stage pratique à réaliser au sein d'une structure accompagnant des personnes atteintes de TSA. • pas d'allègement ou dispense possible quel que soit le profil d'expérience ou de diplomation. 	<ul style="list-style-type: none"> • 326 heures dont : ⇒ 186 heures d'enseignement théorique, d'accompagnement méthodologique et de certification, avec 150 heures 30 réalisées en tronc commun avec le CNIA 1 (hors certification). ⇒ 140 heures de stage pratique à réaliser au sein d'une structure accompagnant des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme • pas d'allègement ou dispense possible quel que soit le profil d'expérience ou de diplomation.
Contenus	<ul style="list-style-type: none"> • État des connaissances (17 heures 30) • Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale (21 heures) • Communication (21 heures) • Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien (31 heures 30) • Anticipation et gestion des comportements-problèmes (14 heures) • Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies (21 heures) • Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien (14 heures) • Module d'Accompagnement Méthodologique et épreuve orale de certification (11 heures) 	<ul style="list-style-type: none"> • État des connaissances (17 heures 30) • Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale (24 heures 30) • Communication (24 heures 30) • Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien (35 heures) • Anticipation et gestion des comportements-problèmes (17 heures 30) • Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies (21 heures) • Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien (21 heures) • Evaluation du fonctionnement global de la personne (14 heures) • Module d'Accompagnement Méthodologique et épreuve orale de certification (11 heures)
Intervenants	<p>Divers professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social animent ou co-animent les séquences de formation : psychiatre, psychologue, éducateur spécialisé, orthophoniste, professionnels de structures accompagnant des personnes atteintes de T.S.A., usagers experts et proches aidants, ...</p>	



	CNIA 1	CNIA 2
Calendrier	<p>Les journées de formations se réalisent majoritairement en présentiel et sont planifiées par regroupement de 2 à 3 jours toutes les 2 à 3 semaines, hors vacances scolaires des zones B et C.</p> <p>Sauf cas particuliers, les horaires sont de 09 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 45 à 17 heures 15.</p> <p>Les entretiens de positionnement sont réalisés en visioconférence et programmés sur janvier-février 2023. La visio-réunion est programmée en février 2023.</p> <p>La formation est planifiée entre le mercredi 08 mars et le jeudi 23 novembre 2023, certification comprise, selon le calendrier prévisionnel ci-dessous :</p> <p>Mercredi 08 et Jeudi 09 mars, Mardi 28 et Mercredi 29 mars, Mardi 11, Mercredi 12 et Jeudi 13 avril, Mercredi 10 et Jeudi 11 mai, Lundi 22 et Mardi 23 mai, Mardi 13, Mercredi 14 et Jeudi 15 juin, Stage pratique du lundi 19 au vendredi 23 juin, Mardi 04, Mercredi 05 et Jeudi 06 juillet, Stage pratique du lundi 28 août au vendredi 1^{er} septembre, Mardi 12, Mercredi 13 et Jeudi 14 septembre, Stage pratique du lundi 18 au vendredi 22 septembre, Stage pratique du lundi 25 au vendredi 29 septembre Mardi 03 et Mercredi 04 octobre, <u>uniquement le groupe CNIA 2</u>, Mardi 17 et Mercredi 18 octobre, Mardi 07, Mercredi 08 et Jeudi 09 novembre, <u>uniquement le groupe CNIA 2</u>, Jeudi 23 novembre, certification.</p>	

Validation

Pour pouvoir être présenté(e) à la certification finale, le(la) candidat(e) doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique. Sous condition de réussite à l'épreuve de certification, le Certificat National d'Intervention en Autisme 1^{er} ou 2nd degré est délivré par le Ce.F, organisme habilité, au nom de l'Etat.

Coût de la formation

<i>Organisme non assujetti à la TVA</i>	CNIA 1	CNIA 2
Frais de dossier	50 €uros	50 €uros
Frais pédagogiques	2265 €uros	2790 €uros
Coût total	2315 €uros	2840 €uros

Personnes contact

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation, 05.53.22.23.06., delphine.trabalzini@johnbost.fr
Julien FEYTOUT, Coordinateur de formation, 06.46.76.66.52., julien.feytout@johnbost.fr
Michel DULONG, Responsable des formations qualifiantes et professionnelles continues, michel.dulong@johnbost.fr





BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner complété et signé par courrier ou par mail à delphine.trabalzini@johnbost.fr
au plus tard le vendredi 13 janvier 2023

<u>STRUCTURE-EMPLOYEUR</u>	
Nom de la structure _____	Numéro SIRET _____
Type de structure (EHPAD, FAM, SSIAD, ...) _____	
Adresse _____	
_____	Code postal _____ Ville _____
Tel _____	Courriel _____@_____
NOM, Prénom et fonction du représentant _____	
Tel _____	Courriel _____@_____
<u>PARTICIPANT ①</u> inscription pour le <input type="checkbox"/> CNIA 1 <input type="checkbox"/> CNIA 2	
NOM usuel et Prénom _____ Date de naissance / /	
Fonction/poste occupé _____	
Diplôme possédé _____	Tel _____
Courriel _____@_____	
<u>PARTICIPANT ②</u> inscription pour le <input type="checkbox"/> CNIA 1 <input type="checkbox"/> CNIA 2	
NOM usuel et Prénom _____ Date de naissance / /	
Fonction/poste occupé _____	
Diplôme possédé _____	Tel _____
Courriel _____@_____	
<u>PARTICIPANT ③</u> inscription pour le <input type="checkbox"/> CNIA 1 <input type="checkbox"/> CNIA 2	
NOM usuel et Prénom _____ Date de naissance / /	
Fonction/poste occupé _____	
Diplôme possédé _____	Tel _____
Courriel _____@_____	

Si vous souhaitez inscrire plus de 3 personnes, merci de remplir un autre bulletin d'inscription.

L'inscription à une action de formation est subordonnée à la réception du bulletin d'inscription daté et signé, qui vaut bon de commande. Une convention de formation est établie et envoyée en deux exemplaires à l'employeur qui s'engage à renvoyer un exemplaire signé au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de début de l'action. Seul le retour de cette convention signée tient lieu d'inscription définitive. A l'issue de la formation, une facture est établie par le Ce.F et adressée à l'employeur (ou à l'organisme financeur), qui s'engage à la régler. Par sa signature, l'employeur reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions de mise en œuvre de la formation.

Date, cachet et signature de l'employeur.